info | Intradel

RECYPARC

GRANDE QUANTITÉ DE DÉCHETS VERTS ?

Un grand jardin à tondre, des haies à tailler, des arbustes à élaguer ... ?
Dans pareille situation on peut vite arriver au-delà du quota journalier autorisé dans les recyparcs !

Qu'est-ce que le quota journalier ?
C'est l'**apport limité à 1m³ tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc**, afin de veiller au bon fonctionnement de l'exploitation de celui-ci et de permettre à un maximum d'usagers de pouvoir déposer leurs déchets et de ne pas se voir refuser les dépôts pour cause (momentanée) de conteneur plein.

SOLUTIONS ;-)

Nos Biocentres de :
Grâce-Hollogne et de Soumagne >>

Ils acceptent **vos déchets de jardin triés** (branches, herbes et feuilles, souches et broyat) sans limite journalière.
La seule limite est le quota annuel de 13m³ réservés aux particuliers (+ A.S.B.L. et les écoles).

Ces 2 sites acceptent également les commerçants et indépendants disposant d'une carte d'accès spécifique.

BIOCENTRE GRÂCE-HOLLOGNE

Chaussée verte, 25/3
4460 GRÂCE-HOLLOGNE
04 250 09 60

Horaire
Lundi au vendredi
de 9h à 16h45 (dernière entrée)
Samedi
de 8h30 à 16h45 (dernière entrée)
Fermeture
Dimanche et jours fériés.

BIOCENTRE SOUMAGNE

Route Militaire, 134
4631 SOUMAGNE
04 377 66 09

Horaire
Du mardi au samedi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h
Dernière entrée à 16h45
Fermeture
Lundi, dimanche et jours fériés, ainsi que les 15 derniers jours de décembre.

infos

Intradel
04 240 74 74
www.intradel.be